Calendrier 2020 des périodes de chasse automnale à l'ours noir dans les différentes zones de chasse au Québec*

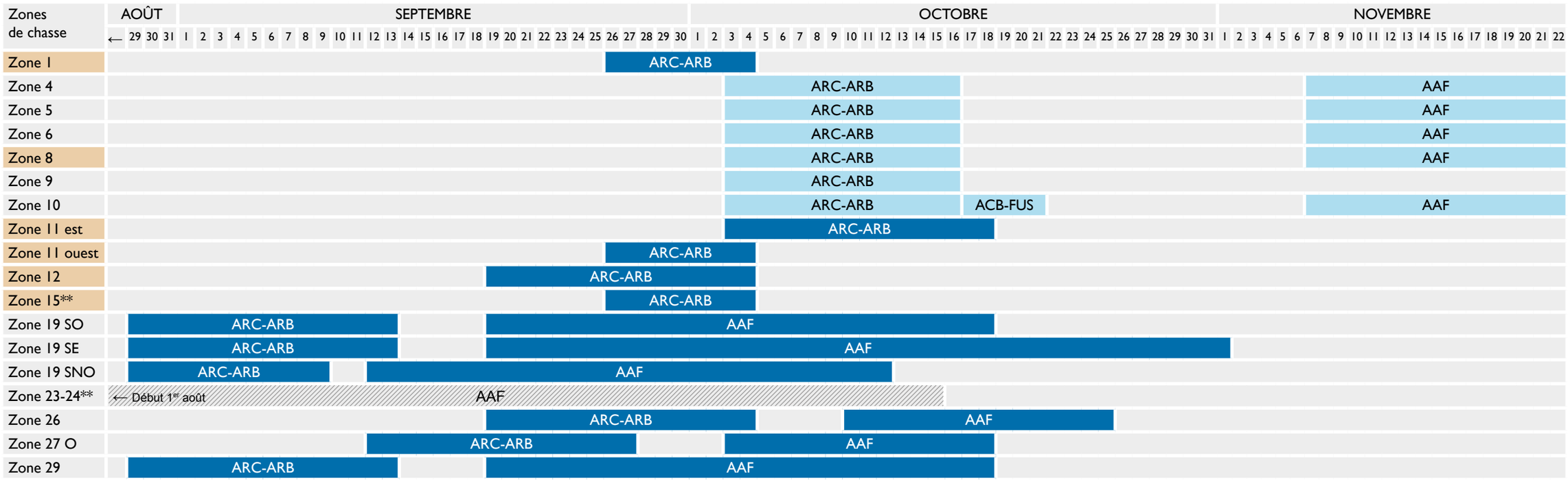

Légende

- Synchronisé avec la chasse aux cerfs
- Synchronisé avec la chasse à l'orignal
- Nouvelle chasse d'automne
- Dates fixes chaque année

** Arbalète interdite dans les zones 15, 23 et 24

ARC-ARB	Arc et arbalète
AAF	Arme à feu, arc et arbalète
ACB	Arme à chargement par la bouche, arc et arbalète
FUS	Fusil de chasse, arme à chargement par la bouche, arc et arbalète

* Les dates automnales de chasse à l'ours noir varient chaque année. Pour connaître les dates précises, veuillez vous référer au site Web : **mffp.gouv.qc.ca/la-faune/plans-de-gestion**.

Votre gouvernement

Québec